Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 13-6-07
et de la publication le 15-6-07
Le Maire.

YERRES

Direction Générale des Services
N° tél. : 01.69.49.76.74
N/Réf. : NDA/CS/LH

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 201

Arrêté n° 2007/194
(série A)

OBJET : Délégation de fonctions et de signature durant l'absence du Maire à Monsieur François DUROVRAY, Premier Adjoint

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-17,

VU l'ordre du tableau du Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2001 autorisant le Maire-Adjoint appelé à remplacer le Maire en cas d'absence et d'empêchement, à signer également les décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le Maire est empêché durant la période du 13 au 17 juin 2007 inclus,

ARRETE

Article 1er : Conformément à l'ordre du tableau du Conseil Municipal, M. François DUROVRAY, Premier Adjoint, remplace provisoirement, durant la période du 13 au 17 juin 2007 inclus, le Maire dans la plénitude de ses fonctions. Il reçoit donc délégation de fonctions et de signature pour traiter les affaires correspondantes.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à :
- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal,
- l'intéressé.

Fait à Yerres, le 12 juin 2007

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 23

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération